



POLITIQUE ANTI-DISCRIMINATION

Dernière MAJ 1 Mai 2023

SECTION 1: DÉCLARATION DE POLITIQUE

Notre engagement est d'éliminer la discrimination fondée sur le sexe, l'orientation sexuelle, la race, la nationalité, l'origine ethnique, la couleur, la religion ou les capacités.

SECTION 2: NOTRE ENGAGEMENT

Notre engagement est de combattre et d'éliminer la discrimination fondée sur le sexe, l'orientation sexuelle, la race, la nationalité, l'origine ethnique, la couleur, la religion ou le handicap.

Ceci comprend :

- L'annonce des bénévoles.
- La sélection des candidats bénévoles.
- Les cours.
- Activités et récompenses externes de coaching et d'éducation.
- Activités de développement du tir à l'arc.
- Sélection des équipes.
- Nominations à des postes honoraires.

La WAAf ne tolérera pas le harcèlement sexuel ou racial ou tout autre comportement discriminatoire, qu'il soit physique ou verbal, et s'efforcera de garantir qu'un tel comportement donne lieu à des mesures appropriées, quel que soit le contexte dans lequel il se produit.

La WAAf s'engage à promouvoir l'éradication de la discrimination au sein de sa propre organisation et dans le contexte plus large du sport du tir à l'arc sur le continent africain.

En particulier, la discrimination est interdite dans :

- Traiter toute personne de manière moins favorable que d'autres en raison de son sexe, de sa couleur, de son état civil, de sa race, de sa nationalité ou de son origine ethnique ou nationale, de sa religion, de son orientation sexuelle ou de son handicap.
- Attendre d'un individu, uniquement pour les motifs indiqués ci-dessus, qu'il se conforme aux exigences pour quelque raison que ce soit liées à son adhésion, qui sont différentes des exigences des autres.
- Imposer des exigences à un individu, qui sont en fait plus lourdes pour lui que pour les autres. Par exemple, cela inclurait l'application d'une condition (qui n'est pas justifiée par les exigences du poste) qui rend plus difficile la conformité des membres d'une race ou d'un sexe particulier que d'autres personnes n'appartenant pas à cette race ou ce sexe.
- Victimisation d'un individu.
- Harcèlement d'un individu (qui, aux fins de cette politique et des actions et sanctions qui y sont applicables, est considéré comme de la discrimination).
- Tout autre acte ou omission d'un acte ayant pour effet de désavantager un membre par rapport à un ou plusieurs autres, uniquement pour les motifs ci-dessus. Ainsi, dans tout processus de recrutement, de sélection, de promotion

et de formation, ainsi que dans les questions disciplinaires, etc. – en d'autres termes dans tous les cas où ceux qui contrôlent les membres sont tenus de porter des jugements entre eux – il est essentiel que le mérite, l'expérience, les compétences et Le tempérament est considéré le plus objectivement possible.

La WAAf s'engage à enquêter immédiatement sur toute allégation de discrimination pour les motifs ci-dessus et, le cas échéant, à exiger que cette pratique cesse immédiatement, ainsi qu'à enquêter sur tout membre accusé de discrimination.

SECTION 3: PROCÉDURES DE RÉCLAMATION

Dans le cas où une personne estime avoir subi une discrimination de quelque manière que ce soit ou que les politiques, règles ou codes de conduite ont été enfreints, elle doit suivre les procédures ci-dessous.

Ils doivent signaler l'affaire au comité de direction de l'association membre ou au comité de direction continental.

Le rapport doit inclure :

- i. Détails sur quoi, quand et où l'événement a eu lieu.
- ii. Toute déclaration de témoin et noms.
- iii. Nom de toute autre personne ayant été traitée de la même manière.
- iv. Détails de toutes les plaintes antérieures déposées concernant l'incident, date, quand et à qui elles ont été déposées.
- v. Une préférence pour une solution à l'incident.

L'exécutif de l'association membre / l'exécutif continental aura le pouvoir de :

- i. Avertir de toute conduite future ;
- ii. Suspendre son adhésion ;
- iii. Retirer l'adhésion ; de toute personne ayant enfreint les politiques ou les codes de conduite.